UCLouvain
Faculté de santé publique

FORMATION CONTINUE

Prévention du suicide

Concepts, politiques et programmes d'intervention dans les communautés et les organisations

Le suicide ne concerne pas qu'un seul individu. Il engage toute une communauté, capable de prévenir ce drame et profondément affectée lorsqu'il survient.

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ • 2026-2027 • 1ère ÉDITION

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ (10 CRÉDITS ECTS)

Prévention du suicide

Concepts, politiques et programmes d'intervention dans les communautés et les organisations

Une formation universitaire certificative en prévention du suicide, basée sur des modèles d'intervention ayant fait leurs preuves, destinée aux communautés et collectivités, pour bâtir des programmes concrets, efficaces et adaptés à votre contexte.

LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Première formation certificative universitaire en prévention du suicide en Belgique francophone.
- Elle forme des professionnel·les à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention du suicide applicable concrètement à une communauté telle qu'une école, une entreprise, un établissement de soins, une prison ou simplement un quartier.
- La formation s'appuie sur des données probantes et des modèles d'intervention ayant fait leurs preuves.
- Elle questionne les idées reçues et clarifie les concepts-clé liés au suicide. Elle permet d'en comprendre les déterminants individuels, sociaux et institutionnels, et de développer des compétences opérationnelles pour bâtir des programmes de prévention concrets, applicables et effectifs.
- Les participant·es ressortent avec un programme adapté à leur contexte et réalisable dans leur milieu.
- Enfin, la formation ambitionne de favoriser l'émergence d'une communauté de pratique durable, en soutenant la mise en réseau de référent·es formé·es, capables de diffuser les bonnes pratiques et de contribuer à la qualité des actions de prévention du suicide à l'échelle institutionnelle et territoriale.

LES OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participant·es auront développé les compétences suivantes :

- Analyser le risque suicidaire en intégrant les déterminants individuels, sociaux, institutionnels et organisationnels, et en adoptant une approche interdisciplinaire adaptée aux spécificités du public et du contexte d'intervention.
- Concevoir et structurer un programme de prévention du suicide intégrant des dimensions organisationnelles et intersectorielles, en tenant compte des enjeux éthiques, des ressources disponibles et des contextes institutionnels.
- Identifier, sélectionner et argumenter le choix d'interventions de prévention du suicide fondées sur les données probantes, pertinentes pour un groupe cible donné et cohérentes avec les contraintes organisationnelles et réglementaires.
- Mobiliser les concepts, les modèles explicatifs et les données épidémiologiques relatifs au suicide et aux comportements suicidaires afin d'éclairer des situations professionnelles concrètes de prévention.
- Concevoir le dispositif d'évaluation de programmes de prévention du suicide à l'aide de critères d'appropriation, de faisabilité, d'acceptabilité et d'adoption, et formuler des recommandations opérationnelles en vue de leur amélioration et de leur pérennisation.

LE PUBLIC

Le programme vise les professionnel·les occupant ou appelés à occuper un rôle de référent·e en prévention du suicide au sein de leur organisation.

- Professionnel·les des secteurs de la santé, du social et de l'éducation (psychiatres, psychologues, infirmier·es, travailleur·euses sociaux·ales, professionnel·les de l'enseignement, cadres et responsables institutionnels) ;
- Acteurs intervenant dans des contextes spécifiques tels que les établissements pénitentiaires, les maisons de repos ou les services d'urgence ;
- Cadres intermédiaires en entreprise ou au sein des pouvoirs publics (responsables qualité, ressources humaines, agent·es de prévention, membres des comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT), ...).

LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

L'épreuve d'évaluation consiste en l'élaboration, par chaque participant·e, d'un programme de prévention du suicide ancré dans son contexte professionnel. Ce travail mobilise les contenus théoriques et méthodologiques de la formation, les données probantes issues de la littérature scientifique ainsi que la démarche structurée de conception de programme en santé publique.
Le programme proposé est conçu comme un projet susceptible d'être soumis à un financement et/ou à une mise en œuvre dans un contexte institutionnel et populationnel spécifique.

Le travail comprend la description du contexte d'intervention, de la population cible, de ses risques suicidaires, des objectifs poursuivis, des composantes de l'intervention, des évidences, et de la théorie de programme sous-jacente. Il intègre également une analyse des principales dimensions de l'implémentabilité, à savoir l'adéquation, l'acceptabilité, la faisabilité et l'adoption.

Ce travail d'une vingtaine de pages fait l'objet d'une évaluation écrite et d'une présentation orale.

Un accompagnement spécifique à l'élaboration du projet personnel des participant·es est mis en place pendant les journées de formation.

LE PROGRAMME

La formation est organisée en 10 modules articulant apports théoriques, analyses de données, études de cas et ateliers pratiques. Elle vise à doter les participant·es d'une compréhension approfondie des enjeux de la prévention du suicide et à développer leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes d'intervention adaptés à différents contextes communautaires et institutionnels.

Tout au long de la formation, les participant·es sont amené·es à travailler sur des situations issues de leur pratique professionnelle, à analyser des cas et des vignettes ainsi que des programmes existants et à élaborer un projet de prévention du suicide adapté à leur contexte d'intervention, intégrant des dimensions de mise en œuvre et d'évaluation.

- **MODULE 1**
  Concepts, cadres, épidémiologie et mythes à propos du suicide
- **MODULE 2**
  Modèles explicatifs, facteurs de risque et modèles de prévention
- **MODULE 3**
  Suicide, infrastructure et approche programme de la prévention
- **MODULE 4**
  Modèles et stratégies de prévention fondées sur les données probantes
- **MODULE 5**
  Suicide, troubles psychiatriques, usages de substances et système de santé
- **MODULES 6**
  Evaluation et prise en charge du risque suicidaire
- **MODULES 7**
  Prévention du suicide chez les jeunes et en milieu scolaire
- **MODULE 8**
  Prévention du suicide chez les personnes institutionnalisées et en milieu fermé
- **MODULE 9**
  Suicide, monde virtuel et intelligence artificielle
- **MODULE 10**
  Suicide, survivants et postvention

CONSULTEZ LE SITE WEB

www.uclouvain.be/prog-suic2fc

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation est organisée par des académiques de l'UCLouvain:

- Vincent Lorant, sociologue et professeur de santé publique (responsable académique)
- Vincent Dubois, professeur de psychiatrie et CEO de l'ASBL Epsylon
- Pablo Nicaise, docteur en santé publique, chargé de cours UCLouvain et expert à BRUSANO

La formation bénéficie d'une équipe de formateurs experts belges et internationaux.

En partenariat avec EPSYLON

Et avec le soutien du Fonds André Gantois - Claudette Mathieu, géré par la Fondation Roi Baudouin

EN PRATIQUE

LIEU ET CALENDRIER

Les cours seront organisés à Louvain-la-Neuve de **janvier à octobre 2027** le vendredi de 9h00 à 16h00.

Le calendrier détaillé est disponible sur le site web de la formation .

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à **2000 euros**. Ce montant couvre le minerval, les cours, les supports de cours, les pauses café, la carte d'étudiant et l'accès au site et aux infrastructures.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme de bachelier ou de master dans les sciences humaines ou de la santé.
- Bénéficier du soutien explicite de son organisation pour la participation à la formation et le développement d'un projet de prévention du suicide.
- S'engager à participer à l'ensemble des séances prévues.
- Disposer d'une capacité de lecture scientifique en anglais, permettant l'analyse de la littérature internationale.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les personnes candidates sont invitées à remplir le formulaire d'admission en ligne reprenant :

· leur parcours de formation et leur expérience

· leur motivation à suivre la formation.

Dans leur lettre de candidature, les personnes exposent leurs motivations et le projet qu'ils envisagent de développer dans le cadre de la formation. Les demandes d'admission seront examinées, dans leur ordre d'arrivée par l'équipe organisatrice de la formation. Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre de participant·es est limité à 20.

PENSEZ UCLOUVAIN, POUR VOTRE FORMATION CONTINUE !

Plus de 200 programmes à horaire décalé ou adapté dédiés à votre évolution et votre développement professionnel...

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SUR LE WEB :

FormationContinueUCL

formationcontinue-ucl

www.uclouvain.be/formation-continue

EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES SUR :

www.uclouvain.be/fr/formation-continue/confidentialite-des-donnees

LE CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Les participants qui suivent le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer **un certificat d'université intitulé «Prévention du suicide: concepts, politiques et programmes d'intervention dans les communautés et les organisations » et assorti de 10 crédits ECTS**. Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite. La participation à l'ensemble des cours sans réussite des épreuves d'évaluation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

EN SAVOIR PLUS

www.uclouvain.be/prog-suic2fc

certificat-suicide@uclouvain.be

Photos © Shutterstock